# **NOTE DE PLAIDOYER DE COMMISSIONS JUSTICE ET PAIX**

# **DE LA CENCO ET DE L’ECC**

# **CONCERNANT LA FEUILLE DE ROUTE PUBLIEE PAR LA CENI**

1. Nous sommes deux Commissions Justice et Paix, organes techniques de la CENCO et de l’ECC ayant reçu mandat de travailler sur les questions de démocratie, gouvernance et droits humains. Ici, nous sommes en tant qu’une mission d’observation électorale (MOE) **citoyenne** qui a pour rôle de collecter systématiquement les données de terrain, de les analyser et d’en rédiger de rapports assortis de recommandations en vue de l’amélioration du processus électoral en temps réel et l’obtention des réformes pertinentes. Il sied de rappeler que la CENCO et l’ECC sont des organisations basées sur la foi chrétienne, qui promeuvent la dignité de la personne humaine qui passe notamment par la construction d’un Etat de Droit et la consolidation de la démocratie, conformément à leur mission pastorale et prophétique.
2. Considérant que le peuple congolais a conféré son pouvoir aux élus qui constituent l’Assemblée Nationale pour le représenter, contrôler le Gouvernement et voter les lois en son nom, la MOE citoyenne CENCO/ECC vient vous soumettre son cahier de charge (en annexe) contenant de propositions en rapport avec les incertitudes soulevées par la Feuille de route.
3. Fort de ce qui précède, il est souhaitable que les réformes électorales se réalisent conformément à la Feuille de Route publiée par la CENI. Concrètement, les matières qui concernent la loi électorale et l’enregistrement des électeurs peuvent être traitées et conclues en priorité à la session de Mars.
4. La question du financement des opérations électorales divise la centrale électorale et le gouvernement. Cela étant, il est attendu de l’AN de veiller à l’exécution du budget tel que voté de sorte que la CENI ait les moyens d’organiser les élections dans le délai en encourageant les deux Institutions à mettre en place un plan de décaissement qui soit en cohérence avec la Feuille de Route de la CENI.
5. Le Gouvernement a levé l’option de mutualiser les moyens concernant les opérations d’identification de la population, de recensement de la population et de l’habitat ainsi que de l’enrôlement des électeurs. Tout en confirmant que cela va permettre à la RDC de se doter d’un fichier électoral issue des données démographiques exhaustives, il est attendu de l’Assemblée Nationale de se rassurer, par son contrôle, que ce processus ne va pas perturber la mise en œuvre de la Feuille de Route de la CENI.
6. Lors des élections de 2018, les congolais habitant les zones de Béni et Yumbi n’ont pas voté le Président de la République suite à l’insécurité et la maladie à virus Ebola. L’histoire peut se répéter aussi longtemps que les mesures de mitigations ne sont prises anticipativement pour contenir la situation d’insécurité qui prévaut dans certaines zones de la RDC, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et de l’Ituri. Eu égard à cette situation, il est attendu de l’Assemblée Nationale les initiatives parlementaires (Motion, Question orale, Résolutions, Mission parlementaire, etc.) qui contribuent à la sécurisation du processus électoral de sorte que les élections prochaines aient lieu sur le territoire national.
7. Cette séance de travail constitue la preuve que les organes techniques sur de questions de démocratie, de gouvernance et de droits humains de la CENCO et de l’ECC sont résolument engagés à donner leurs contributions afin que les élections prochaines soient inclusives, transparentes et surtout apaisées.